

TECHNICIEN EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS 7 rue Denis PAPIN - BP 70 25800VALDAHON
Grade :	Agent de maîtrise
Référence :	O025210100204049
Date de dépôt de l'offre :	11/01/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - création d'emploi
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/03/2021
Date limite de candidature :	14/02/2021
Service d'affectation :	ASSAINISSEMENT

Lieu de travail :

Lieu de travail :	7 rue Denis PAPIN - BP 70 25800 VALDAHON
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
Famille de métier :	Voirie et infrastructures > Eau et assainissement
Métier(s) :	Responsable d'exploitation eau potable et assainissement

Descriptif de l'emploi :

 o Rattachement hiérarchique : Responsable du service assainissement o Lieu d'affectation : Valdahon o Temps de travail : 1 607 h par an (35h en moyenne sur l'année) o Astreintes techniques o Contrat à durée indéterminée

Profil demandé :

- o Connaissance en assainissement des eaux usées (réseaux, ouvrages annexes et stations d'épuration)
- o Connaissance en télégestion et supervision
- o Maîtrise des logiciels bureautique (Word, Excel)
- o Esprit d'analyse et de synthèse
- o Capacité de travail en équipe et en partenariat
- o Réelle qualité relationnelles et rédactionnelle
- o Rigueur, autonomie et sens de l'initiative
- o Permis B obligatoire

Mission :

-  Suivi des demandes d'urbanisme
-  Rédaction des avis (eaux usées et eaux pluviales) suite aux permis de construire, certificats d'urbanismes...
-  Echange avec les demandeurs (architectes, usagers, constructeurs...)
-  Relation avec les services instructeurs (Etat et Communauté de Communes)

 Assainissement Non Collectif

-  Gestion des dispositifs d'assainissement non collectif (environ 1800 installations) avec le suivi des contrôles périodiques
-  Suivre et conseiller les usagers sur la mise en conformité des installations en ANC
-  Suivre les prestataires pour la réalisation des contrôles et des études à la parcelle
-  Mise en œuvre et suivi d'un programme de réhabilitation avec l'aide au financement de l'Agence de l'Eau
-  Alimenter la base de données permettant le suivi ANC
-  Conseil aux usagers, entreprises et élus
-  Veille technique et réglementaire
-  Rédiger le rapport d'activités

 Assainissement Collectif (47 stations d'épurations de 8 EH à 15 500 EH et 250 km de réseaux)

1) Encadrement et gestion des agents techniques (6 agents maximum)

-  Elaborer le planning de maintenance préventive et corrective des différents équipements
-  Gérer les congés et les astreintes des agents
-  Suivre analytiquement les interventions réalisées par les agents techniques de la communauté de communes et par les agents communaux dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté de communes

2) Suivi technique des installations

-  Mise en œuvre de la télégestion
-  Suivi de l'entretien des réseaux et de la maintenance des stations d'épuration, gérés en régie : curage, achats, consommables,...
-  Elaboration et suivi des conventions de déversements des eaux usées avec les industriels
-  Gestion du traitement et de la valorisation des boues de station d'épuration : relations avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs pour l'épandage des boues et avec les prestataires pour la déshydratation et le compostage des boues

3) Suivi terrain de l'exploitation (EU et EP)

-  Recherche d'anomalie (inspections visuelles, télévisuelles, analyses ponctuelles...)
-  Visite terrain suite aux demandes diverses des usagers, communes, prestataires...
-  Recherche de solutions

4) Suivi des nouveaux raccordements aux réseaux et des contrôles de branchements

-  Suivi des demandes de raccordement et des contrôles de branchement
-  Suivi des contrôles de conformité des branchements
-  Suivi des raccordements en vue de l'application de la P.F.A.C. (Participation Forfaitaire à l'assainissement Collectif)
-  Relation avec les entreprises pour réaliser les parties publiques de branchements
-  Suivi des travaux de mise en conformité
-  Conseil aux usagers, aux entreprises et aux élus

5) Remontée d'informations

 Rédiger le RPQS du Service Assainissement et saisir les données dans la base de données règlementaires (SISPEA)

 Déclaration à la police de l'eau des dysfonctionnements sur les installations et sur les mesures prises

 Suivi de la prime épuration d'auto-surveillance des stations de traitement

 Gestion patrimoniale des ouvrages avec mise à jour sur SIG

 Répondre aux questions des usagers, élus, partenaires et aux réclamations

Contact et informations complémentaires : A adresser avant le 14 février 2020, une lettre de motivation avec CV à :
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs 7 rue Denis Papin 25800 Valdahon Courriel :
contact@portes-haut-doubs.fr Tél : 03.81.65.15.15

Téléphone collectivité : 03 81 65 15 15

Adresse e-mail : a.mourot@portes-haut-doubs.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.